FRANCE-SAHEL

l'heure de rebattre les cartes

Manifeste pour une refondation de la politique de la France au Sahel

care
CCFD TERRE SOLIDAIRE
Soyons les forces du changement
OXFAM France
Secours Catholique Caritas France
ENSEMBLE, CONSTRUIRE UN MONDE JUSTE ET FRATERNEL
TOURNONS LA PAGE

Sommaire

Notre démarche 3

Introduction : Un nécessaire changement de paradigme 4

Axe 1 : Renforcer les mécanismes de contrôle démocratique des opérations extérieures 6

Axe 2 : Promouvoir une gouvernance politique et économique fondée sur les valeurs démocratiques et la redevabilité 8

Axe 3 : Soutenir sans équivoque la protection des droits humains et des acteur.rice.s qui les défendent 10

Axe 4 : Promouvoir le respect du droit international humanitaire et la lutte contre l'impunité 12

Axe 5 : Intensifier son engagement en faveur de la réponse humanitaire 14

Axe 6 : Conduire une politique de financement du développement transparente, efficace, inclusive et cohérente 17

Axe 7 : Entamer un travail de mémoire sur les liens entre la France et les pays du Sahel 24

CRÉDITS

Contacts :
CARE France : PETITBON Fanny – petitbon@carefrance.org
CCFD-Terre Solidaire : PASCAL Jessica – j.pascal@ccfd-terresolidaire.org
Oxfam France : GUITTARD Robin – rguittard@oxfamfrance.org
Secours Catholique France : GERBEAU Lia – lia.gerbeau@secours-catholique.org
Tournons La Page : DUARTE Laurent – laurent.duarte@tournonslapage.org

Éditeurs : CARE France, CCFD-Terre Solidaire, Oxfam France, Secours Catholique France, Tournons La Page
Autrice : Carole Berrih
Avec les contributions de : Robin Guittard, Jessica Pascal, Laurent Duarte, Fanny Petitbon, Thomas Toulas, Lia Gerbeau, Violaine Dory, Mathilde Casper, Mathieu Pourchier et Hélène Dulin, Isabelle Manimbe ainsi que les équipes de Tournons La Page, CCFD-Terre Solidaire, Oxfam France, CARE France, Secours Catholique France.

Nous remercions les personnes suivantes pour leurs précieux commentaires et contributions au manifeste. Nous remercions également l'ensemble des panélistes des conférences et participant.e.s aux ateliers organisés dans le cadre du cycle de débats Sahel-France entre octobre 2021 et janvier 2022, en partenariat avec l'IRIS. Ce rapport se base en grande partie sur les analyses et recommandations qui ont été formulées et débattues dans le cadre de ce cycle de conférences-débats..

Conception graphique : Figures libres
Dépôt légal : février 2022

Crédits photographiques : Almedio consultores/Tournons la page (2017), Sylvain Cherkaoui/ Oxfam France (2019), Makmende Media/CARE France, Josh Estey/CARE France, Benoit Tessier / Reuters, Patrick PIRO/CCFD-Terre Solidaire, Roberta VALERIO/CCFD-Terre Solidaire

Notre démarche

À l'heure où vient d'être annoncé le retrait des forces françaises du Mali, et neuf ans après le début de l'intervention militaire française au Sahel, un nombre croissant de voix s'élèvent pour constater l'inadaptation des stratégies de la France dans cette région et l'impasse de sa réponse, principalement structurée autour d'une approche sécuritaire.

Suite au lancement de l'**Appel pour une refondation de la politique sahélienne de la France** en avril 2021, nos organisations CARE France, CCFD-Terre Solidaire, Oxfam France, Secours Catholique-Caritas France et Tournons La Page ont initié, en partenariat avec l'IRIS, un cycle de débats réunissant des universitaires, des acteur.rice.s de la société civile du Sahel et de France, des membres de la diaspora sahélienne en France, des responsables politiques et des journalistes, dans le but de mener une réflexion autour de la politique française au Sahel. Quatre conférences-débats et deux ateliers ont été tenus entre octobre 2021 et janvier 2022, sur des thèmes complémentaires traitant de l'articulation des approches de la France au Sahel, des enjeux de développement, de gestion des crises, des droits humains, de la gouvernance et des opérations militaires dans la région[1].

DANS LE CADRE DE CE DOCUMENT, LE TERME « SAHEL » EST DÉFINI DE MANIÈRE RESTRICTIVE ET FAIT RÉFÉRENCE AUX PAYS REGROUPÉS AU SEIN DU G5 SAHEL : MAURITANIE, MALI, BURKINA FASO, NIGER ET TCHAD.

Ce manifeste est, en grande partie, le fruit des discussions et échanges qui ont eu lieu lors du cycle de débats[2]. Il présente les principaux constats et recommandations partagés par une majorité des participant.e.s - mais n'engage que les organisations signataires - et invite les responsables politiques français à repenser la stratégie d'intervention et les priorités de la France au Sahel afin de renforcer l'efficacité et la cohérence de ses actions, et de favoriser le développement de réponses centrées sur les besoins et la protection des populations. À travers ce document, nos organisations entendent fournir des éléments d'analyse permettant d'alimenter les réflexions, loin des postures et des discours.

INTRODUCTION

Un nécessaire changement de paradigme

L'intervention militaire française au Sahel s'est inscrite dans la durée. Le 11 janvier 2013, l'opération Serval est lancée pour stopper l'avancée des groupes armés « terroristes » vers le sud du Mali. Le 1er août 2014, l'opération Barkhane a pris le relais avec l'objectif de « lutter contre le terrorisme » dans l'ensemble du Sahel, à travers une logique de partenariat avec les armées nationales. Neuf ans après le début de l'opération Serval, alors que plusieurs milliards d'euros ont été dépensés en réponse militaire, l'intervention française n'a pas permis de mettre fin à l'insécurité grandissante dans la région. Au contraire, la situation s'est dégradée : initialement circonscrite au Mali, l'insécurité s'est étendue et touche désormais le Burkina Faso, le Niger mais également le Bénin, et menace d'autres pays d'Afrique de l'Ouest, tels que la Côte d'Ivoire. Trois pays accompagnés ont fait l'objet de coups d'État militaires en un an, dont le dernier au Burkina Faso en janvier 2022. Par ailleurs, la présence militaire française prolongée fait l'objet d'une contestation croissante, comme l'ont illustré les manifestations de colère dans les pays de la région. Les pertes humaines, notamment de soldats français[3], continuent d'augmenter. La perception partagée par un grand nombre d'acteur.rice.s est celle d'une intervention militaire dépassée, dépourvue de vision stratégique et déconnectée des terrains. Dans ce contexte - et dans une situation géopolitique de plus en plus complexe - la France vient d'annoncer la fin de l'opération Barkhane au Mali et donc le retrait des troupes militaires françaises.

NOS ORGANISATIONS PARTAGENT LE CONSTAT D'ÉCHEC DE LA POLITIQUE FRANÇAISE DANS LES PAYS SAHÉLIENS.

Nos organisations partagent le constat d'échec de la politique française dans les pays sahéliens, échec dont les causes reposent en particulier sur une réponse déconnectée des sources de la crise. Les pays sahéliens font en effet face à une crise multidimensionnelle de nature sécuritaire, politique, socio-économique, humanitaire, qui trouve sa source dans la mauvaise gouvernance - et notamment la faible considération portée aux droits humains -, l'insuffisance des services de l'État dans de larges portions des territoires, les inégalités et les effets du changement climatique. Les contestations populaires, l'instabilité politique et la présence des groupes armés sont révélatrices d'**une crise profonde entre gouverné.e.s et gouvernant.e.s**. Face à une crise de légitimité de l'État et une remise en cause des modèles de développement, un changement de paradigme est absolument fondamental. Ce changement de paradigme doit se refléter dans un rééquilibrage des priorités de la politique française dans les pays du Sahel. Cette politique s'appuie officiellement sur une approche entre trois dimensions - « 3D » : Défense, Diplomatie, Développement[4]. Malgré

l'engagement de la France à réaliser un « sursaut civil» [5] visant à accentuer la priorité accordée au retour de l'État et au redéploiement des services sociaux de base au profit des populations, l'approche française reste en pratique structurée autour de la dimension militaire. En matière budgétaire, les financements français alloués aux opérations militaires au Sahel, de l'ordre d'un milliard d'euros annuel, sont ainsi deux fois plus importants que les budgets de l'aide bilatérale dédiée à la stabilisation et au développement[6].

Nos organisations considèrent que la politique de la France au Sahel ne peut être efficace que si les racines de la crise au Sahel sont comprises et prises en considération, ce qui implique notamment une lecture politique et sociale de la crise. Cela passe par une association des sociétés civiles sahéliennes, en particulier les mouvements de jeunesse, les organisations féministes et de défense des droits humains. Nos organisations considèrent ainsi que la France doit revoir sa stratégie d'intervention, et placer la protection des populations civiles, la gouvernance, la défense des droits humains et le développement au premier plan de sa politique.

LA POLITIQUE DE LA FRANCE AU SAHEL NE PEUT ÊTRE EFFICACE QUE SI LES RACINES DE LA CRISE AU SAHEL SONT COMPRISES ET PRISES EN CONSIDÉRATION, CE QUI IMPLIQUE NOTAMMENT UNE LECTURE POLITIQUE ET SOCIALE DE LA CRISE.

NOTRE VOLONTÉ : UN DIALOGUE NATIONAL

Nous appelons le ou la futur.e Président.e de la République à organiser, avant la fin de l'année 2022, un dialogue national visant à la refondation de la politique de la France au Sahel. Ce dialogue devra inclure les sociétés civiles françaises, les acteur.rice.s politiques - en particulier des parlementaires -, la diaspora sahélienne en France, des expert.e.s et des universitaires et devra accorder une part importante à la consultation des sociétés civiles sahéliennes. à travers cette approche consultative, nos organisations demandent l'établissement d'une feuille de route opérationnelle, avec des échéances définies, pour un changement de politique efficace.

Il est indispensable que l'ensemble de ces problématiques soit porté par les responsables politiques français.e.s et qu'un débat transparent, public et démocratique soit instauré, avec **une participation effective des membres de la société civile aux processus de prise de décision.**

Les sept axes présentés dans ce manifeste, qui correspondent aux leviers de changement jugés prioritaires, ont vocation à alimenter les réflexions de ce dialogue national. Chaque axe dresse un bref bilan de la situation et formule des recommandations stratégiques pour repenser la politique française au Sahel.

AXE 1

Renforcer les mécanismes de contrôle démocratique des opérations extérieures

En France, les opérations militaires extérieures font l'objet de peu de débats. Bien que le Parlement ait pour rôle de contrôler l'action du gouvernement, les opérations extérieures ont longtemps été considérées comme relevant du domaine réservé du Président de la République.

Si en 2008, une révision constitutionnelle a accru le contrôle parlementaire en permettant aux député.e.s de se prononcer sur le maintien d'opérations extérieures au-delà de quatre mois[7], le dernier vote de l'Assemblée nationale sur les opérations militaires au Sahel date de l'opération Serval en 2013, c'est-à-dire à une période où l'intervention militaire était circonscrite au Nord-Mali, peu contestée, et était au contraire bien accueillie par les populations maliennes. Sans aucun vote du Parlement, l'opération Serval est devenue Barkhane : son périmètre d'intervention militaire s'est étendu et ses objectifs se sont diversifiés. Le premier rapport d'information parlementaire sur l'opération Barkhane est intervenu huit ans après son lancement[8]. Et aujourd'hui, le contexte a radicalement changé.

Nos organisations relèvent que des travaux parlementaires sur le Sahel sont menés dans les commissions, et que des contacts bilatéraux ont été renforcés avec les parlementaires sahélien.ne.s. Nos organisations relèvent également que la loi de programmation relative au développement solidaire et à la lutte contre les inégalités mondiales de 2021 dispose qu'un débat en séance publique devra avoir lieu à l'Assemblée nationale et au Sénat avant le 1er juin de chaque année sur plusieurs thématiques parmi lesquelles la « *coordination entre les actions militaires et les actions de développement au Sahel* »[9]. Cependant, cet espace de débat reste très insuffisant, tant sur le plan du contenu que de la méthode. De nombreuses autres questions sur l'intervention française au Sahel doivent être abordées et débattues.

RECOMMANDATIONS

Les parlementaires doivent utiliser tous les espaces à leur disposition pour remplir leur rôle de contrôle de l'action gouvernementale, qui est un pilier de notre démocratie. Pour ce faire, nous appelons les membres du gouvernement à :

- **Soumettre au minimum chaque année les opérations de coopération militaire à un débat démocratique transparent incluant l'audition publique d'expert.e.s, d'universitaires, d'ONG et de représentant.e.s des sociétés civiles du Sahel, suivi d'un vote sur le maintien de ces opérations. Ce débat doit porter sur tous les aspects de l'intervention au Sahel, en particulier sa pertinence ;**
- **Inclure, de manière systématique, une dimension d'évaluation du respect des droits humains et du droit international humanitaire dans les travaux des commissions parlementaires traitant des opérations extérieures, et veiller à ce que ce soit le cas pour la Commission de la défense nationale et des forces armées au sujet de l'opération militaire au Sahel ;**
- **Diligenter une commission d'enquête parlementaire sur l'implication des forces françaises dans la mort de civil.e.s au cours des opérations militaires au Sahel, notamment à travers une visite sur le terrain.**

AXE 2

Promouvoir une gouvernance politique et économique fondée sur les valeurs démocratiques et la redevabilité

La situation au Sahel est révélatrice d'une crise entre gouverné.e.s et gouvernant.e.s. Plusieurs facteurs participent de cette crise : des régimes politiques peu ancrés dans les principes de l'État de droit, une mauvaise gestion des fonds publics, une mainmise sur les biens publics communs, et des États qui ne parviennent pas à garantir la sécurité de leurs populations sur leurs territoires, ni à répondre à leurs aspirations essentielles.

Dans ces pays, l'État est perçu comme « prédateur » plutôt que « protecteur » des populations[10] et fait face à une crise de légitimité.

Cette analyse doit amener la France à faire preuve d'humilité. En effet, nos organisations rappellent que **c'est aux populations sahéliennes de décider de leur modèle politique et plus largement, de société.**

Or l'approche de la France, principalement basée sur l'appui au retour de l'État et la reconstruction de l'administration dans les zones regagnées militairement, ne prend pas en compte d'autres formes de légitimité locale et ne résonne donc pas avec l'enjeu de la reconstruction du politique et du contrat social. En effet, la France s'inscrit dans une approche de résolution de crise volontairement stato-centrée et centralisée, et consulte

peu les autorités locales décentralisées (la plupart des États sahéliens sont engagés depuis une quinzaine d'année dans des processus de décentralisation), les leaders communautaires ou les organisations locales sahéliennes. Ce sentiment d'exclusion est désormais exploité par d'autres acteur.rice.s pour gagner en légitimité, en particulier au Mali.

Les prises de position contradictoires du Président français face aux ruptures constitutionnelles au Tchad et au Mali ont contribué à éroder la crédibilité des autorités françaises. Le double standard de la France a généré des questionnements majeurs sur les objectifs de la présence française et les valeurs démocratiques qu'elle porte, dans un contexte de déconnexion croissante entre la France et les sociétés sahéliennes.

D'autre part, de multiples scandales de détournements, pour plusieurs dizaines de milliards de francs CFA, notamment de fonds publics européens, ont éclaté ces dernières années au Mali, au Niger et au Burkina Faso dans le seul secteur de la défense, sans qu'aucune procédure judiciaire ne soit menée à son terme dans les États concernés[11]. Le silence de la France face aux détournements, en particulier lorsqu'il s'agit de fonds publics européens, est perçu par les populations sahéliennes et françaises comme un manque d'exigence en matière de redevabilité, voire un encouragement implicite à poursuivre ces pratiques.

RECOMMANDATIONS

Face à une politique devenue illisible et insuffisamment exigeante, nous appelons les autorités françaises à :

- **Développer dans ses relations avec les États une stratégie cohérente fondée sur le respect de l'État de droit, gage de cohésion sociale et de consolidation de la paix ;**
- **S'engager sans ambiguïté en faveur de la redevabilité. En particulier, exiger une transparence totale sur la gestion des fonds publics internationaux, notamment dans le domaine de la défense, y compris pour les procédures d'achat de matériel militaire. Encourager des enquêtes et procédures judiciaires en cas de suspicion de détournement de l'aide, et condamner publiquement les détournements de fonds ;**
- **Soutenir les acteur.rice.s locaux travaillant pour l'amélioration de la gouvernance économique et politique, la transparence budgétaire et la redevabilité de l'action publique ;**
- **Poursuivre le soutien aux processus de décentralisation existants à travers un accompagnement, notamment financier, des collectivités et des organisations locales, y compris les organisations de femmes et de jeunes, pour plus d'inclusivité, ainsi que les membres des diasporas africaines.**

AXE 3

Soutenir sans équivoque la protection des droits humains et des acteur.rice.s qui les défendent

Les impératifs de sécurité sont de plus en plus souvent invoqués par les États sahéliens pour justifier les restrictions à l'exercice des droits des citoyen.ne.s, en particulier le droit à la liberté de réunion pacifique et le droit à la liberté d'association.

Un nombre croissant d'acteur.rice.s de la société civile, de militant.e.s engagés en faveur des droits humains et de journalistes font l'objet de campagnes de dénigrement et d'arrestations arbitraires basées sur des lois liberticides, justifiées par les situations sécuritaires ou, depuis peu, sur des risques liés à l'urgence sanitaire[12]. Bien que la réduction de l'espace civique soit un facteur majeur de crise, **les autorités françaises, partenaires privilégiés des États sahéliens, restent silencieuses**. Alors que dans ses discours elle soutient que la protection des défenseur.e.s des droits humains est l'une de ses préoccupations prioritaires, la France s'engage en vérité trop peu sur cette question dans son action extérieure. La communication entre les autorités françaises et ces acteur.rice.s s'est considérablement dégradée depuis quelques années, en particulier avec celles et ceux qui remettent en cause la politique française. En s'isolant des défenseur.e.s des droits humains, voire en les délégitimant[13], les autorités françaises participent à affaiblir leur rôle et leurs engagements, et contribuent à augmenter significativement les risques sécuritaires qui pèsent sur eux. De plus, en renonçant à engager un dialogue avec toutes les parties prenantes, les autorités françaises courent le risque de n'avoir qu'une vision partielle des réalités locales, qui ne leur permet pas de prendre la mesure de l'évolution des situations nationales.

LES AUTORITÉS FRANÇAISES, PARTENAIRES PRIVILÉGIÉS DES ÉTATS SAHÉLIENS, RESTENT SILENCIEUSES.

RECOMMANDATIONS

Alors que le renforcement du soutien aux défenseur.se.s des droits humains est l'un des objectifs du Plan d'action en faveur des droits de l'Homme et de la démocratie 2020-2024 de l'Union européenne[14], et que leur protection est « une priorité de l'action extérieure de la France »[15], nous appelons les autorités françaises à s'engager, au-delà des effets d'annonce à :

- **Mettre en place au niveau des ambassades un espace de dialogue inclusif et régulier avec l'ensemble des acteur.rice.s mobilisés sur la promotion et la protection des droits humains - notamment les défenseur.e.s des droits humains -, quel que soit leur positionnement, notamment vis-à-vis de la politique menée par la France dans leurs pays, afin de recueillir leurs opinions et d'adapter les actions diplomatiques ;**
- **Se doter d'une politique et d'un plan d'action relatifs aux défenseur.e.s des droits humains clairs, opérationnels et ambitieux dans les pays du Sahel. En particulier, comme le font d'autres coopérations bilatérales, s'engager aux côtés des défenseur.e.s lors du dialogue diplomatique avec les autorités. Par ailleurs, augmenter les financements de ces organisations ;**
- **Mettre en place des actions de soutien technique, financier et de renforcement des institutions nationales des droits humains ;**
- **Veiller à inclure la promotion des droits humains, notamment le droit à la liberté de réunion pacifique, le droit à la liberté d'association et le droit de manifestation, ainsi que la protection des défenseur.se.s des droits humains, dans son dialogue politique bilatéral avec les autorités.**

AXE 4

Promouvoir le respect du droit international humanitaire et la lutte contre l'impunité

Au Sahel, le constat de l'échec de la stratégie de protection des civil.e.s est largement partagé[16]. Non seulement les violences des groupes dits djihadistes se multiplient, mais la « lutte contre le terrorisme » est à l'origine de graves violations du droit international humanitaire et des droits humains, en particulier des exécutions extrajudiciaires, des disparitions forcées, et des arrestations et détentions arbitraires[17].

47 % des 4 200 décès de civil.e.s documentés au Niger, au Burkina Faso et au Mali en 2020 et 2021 ont été causés par les forces de défense et de sécurité sahéliennes et les « groupes d'auto-défense communautaires », et non par les groupes dits djihadistes[18]. Les dommages causés aux infrastructures dans le cadre d'opérations militaires ne sont quant à eux que peu recensés. **La France, principale partenaire des forces armées nationales, communique rarement pour condamner les exactions de ses alliés, ou demander des enquêtes indépendantes ou l'ouverture de procédures judiciaires.**

Plus encore, la posture française se caractérise globalement par un déni de responsabilité des dommages causés aux civil.e.s lors de ses propres opérations. Les autorités françaises ont ainsi réfuté avec vigueur les conclusions d'une enquête de la Mission de l'ONU au Mali (MINUSMA), qui avait conclu à l'implication de la force Barkhane dans la mort de 22 personnes, dont 19 civils, lors

d'une frappe aérienne près du village de Bounty en 2021[19]. Résumant la mort des civils à une « guerre dans le domaine informationnel » - sans un mot à l'attention des familles des victimes -, la France s'est opposée à l'ouverture d'une enquête indépendante. Les autorités françaises ont également nié toute responsabilité dans la mort de trois personnes lors d'une manifestation contre le passage d'un convoi militaire français à Téra, au Niger, en 2021. Ces postures nourrissent une incompréhension croissante des populations à l'égard du mandat des forces armées françaises, qui avaient justifié leur présence auprès des communautés par un impératif de protection. La reconnaissance publique de la mort de quatre civils lors d'une opération en février 2022 au Burkina Faso constitue une évolution positive[20]. Il doit être aussi relevé que la France ne dispose d'aucune politique nationale de protection des populations civiles.

DÉNI DE RESPONSABILITÉ DES DOMMAGES CAUSÉS AUX CIVIL.E.S LORS DE SES PROPRES OPÉRATIONS

Dans un contexte d'enlisement du conflit et d'augmentation de l'insécurité, le silence de la France sur les exactions commises par ses partenaires et par ses propres forces militaires rend de plus en plus difficile l'acceptation de sa mission par les communautés. Cette opacité alimente les spéculations et les craintes et provoque une colère grandissante au sein des populations envers l'armée française, voire plus largement envers la présence française - civile, diplomatique ou économique - en général, avec tous les risques que cela implique pour les ONG françaises et leurs équipes. Ce silence n'est par ailleurs pas de nature à favoriser la fin de la culture de l'impunité[21].

RECOMMANDATIONS

La protection des populations civiles est une pierre angulaire du droit international humanitaire, et doit à ce titre être une priorité absolue dans la conception et la mise en œuvre de l'intervention militaire française et dans ses liens opérationnels avec les armées nationales sahéliennes. Nous appelons les autorités politiques et militaires françaises à :

- **Adopter une posture de tolérance zéro vis-à-vis des exactions commises dans le cadre des opérations militaires, notamment par une communication publique et transparente sur l'impact de ces opérations sur les civil.e.s et par l'instauration d'un mécanisme de supervision et de contrôle des dommages causés aux populations civiles[22], fondé sur le respect des droits humains et du droit international humanitaire, intégrant un espace de dialogue avec les communautés et la société civile ;**
- **Mener une enquête transparente et indépendante sur les possibles violations du droit international humanitaire et des droits humains suite aux décès survenus à Bounty et à Téra, engager une procédure judiciaire et octroyer une réparation appropriée aux victimes et à leurs familles, le cas échéant ;**
- **Plus généralement, se doter d'une politique nationale de protection des populations civiles claire et ambitieuse, fixant une feuille de route pour répondre aux dommages causés aux civil.e.s ou à leurs biens.**

AXE 5

Intensifier son engagement en faveur de la réponse humanitaire

L'insécurité a entraîné une détérioration rapide de la situation humanitaire dans les pays sahéliens, qui était déjà fragile. En Mauritanie, au Mali, au Burkina Faso, au Niger et au Tchad, près de 4,5 millions de personnes étaient en situation de déplacement forcé en décembre 2021, soit 1,3 millions de plus qu'en mai 2020[23].

L'insécurité alimentaire aiguë touche un nombre croissant de populations, le nombre d'écoles fermées et d'enfants non scolarisés est en forte augmentation, et l'accès aux services sociaux de base - notamment de santé, d'éducation, d'eau, d'hygiène et d'assainissement - de millions de personnes, est affecté. En outre, les déplacements et les restrictions d'accès aux champs et aux pâturages, imposées aux agriculteur.rice.s et aux éleveur.se.s en raison de l'insécurité, affectent les moyens de subsistance des populations et entraînent une augmentation des tensions communautaires, dans un contexte de concurrence pour les ressources.

QUELQUES DONNÉES SUR LA SITUATION HUMANITAIRE AU SAHEL CENTRAL[24]

Au Mali, le nombre de personnes déplacées internes en 2021 dépasse 400 000 personnes, soit quatre fois plus qu'en 2019. Plus de 1 640 écoles sont fermées, affectant près de 3 millions d'enfants. En 2021, 1,3 million de personnes ont connu un niveau d'insécurité alimentaire aiguë, son plus haut niveau depuis 2015.

Au Burkina Faso, le nombre de personnes déplacées a augmenté de 32 % entre décembre 2020 (1,1 million) et décembre 2021 (1,6 million). 80 % d'entre elles sont des femmes et des enfants de moins de 15 ans. Près de 3 millions de personnes ont connu un niveau d'insécurité alimentaire aiguë en 2021. Plus de 3 200 structures scolaires sont fermées. Plus de 500 000 élèves ne sont plus scolarisés.

Au Niger, le nombre de personnes dans le besoin a augmenté de 65 % en deux ans, passant de 2,3 millions en 2019 à 3,8 millions en 2021. Dans la région de Tillabéri, 26 % des écoles sont fermées, privant de scolarité plus de 53 000 enfants, dont 25 000 filles. 2,3 millions de personnes ont été en situation d'insécurité alimentaire aiguë en 2021.

Pour faire face à ces besoins, les financements des plans de réponse humanitaire sont nettement insuffisants : ceux-ci n'étaient financés qu'à hauteur de 41 % en 2021 sur la zone du Sahel central (Mali, Burkina Faso et Niger)[25]. Dans ce cadre, la part de financement bilatéral de la France est totalement insignifiante : en 2021, elle représentait 2,2 % des besoins au Mali (12,3 millions €), 1,9% au Burkina Faso (11,2 millions €), 0,6 % au Niger (3,1 millions €)[26]. Malgré son implication massive dans les pays du Sahel central, la France ne figure pas dans le classement des dix plus importants bailleurs de la région, se situant ainsi derrière la Suède, le Japon ou la Norvège. La France, qui s'est engagée à allouer 500 millions d'euros d'ici à 2022 à l'aide humanitaire, doit veiller à ce que cette hausse atteigne les pays sahéliens, y compris le Mali, au moment où les sanctions de la Communauté économique des États d'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) prises en janvier 2022 pourraient fortement aggraver la situation humanitaire des populations[27].

Par ailleurs, l'accès aux populations reste un défi pour les organisations humanitaires : les opérations militaires, les attaques des groupes armés non étatiques, les déplacements de civil.e.s, l'imposition d'escortes militaires dans le cadre d'activités menées auprès des populations, les restrictions liées à l'État d'urgence ou le confinement dû au COVID-19 entravent l'accès aux personnes dans le besoin.

Dans ce contexte, bien que la coordination civilo-militaire soit une des clés pour assurer l'accès humanitaire, la distinction entre forces armées et organisations humanitaires doit absolument rester claire et évidente aux yeux des populations. En particulier, alors que les actions des ONG humanitaires dépendent de l'acceptation des communautés, la mise en œuvre de « projets à impact rapide » par les militaires français, notamment dans le domaine de l'eau et de l'assainissement, dans les mêmes zones d'intervention que les humanitaires, conduit à une dilution de la distinction des mandats, et a un impact très négatif sur la perception de neutralité des humanitaires. Ces projets contribuent à associer l'image des ONG à celle de forces armées, compliquent leur action sur le terrain et augmentent les menaces à leur encontre.

RECOMMANDATIONS

Face à une situation humanitaire qui ne cesse de se détériorer et à un accès de plus en plus difficile des organisations humanitaires aux populations, nous appelons les autorités françaises à :

- **Poursuivre l'augmentation des budgets alloués à la réponse humanitaire et veiller à s'engager beaucoup plus fortement dans le financement des plans de réponse humanitaire dans les pays du Sahel, notamment pour le secteur « Protection », en particulier pour couvrir les besoins spécifiques des femmes, des filles et des personnes vulnérables ;**
- **Établir une réelle collaboration entre les bailleurs humanitaires et de développement à travers l'opérationnalisation du nexus humanitaire - développement - paix, et favoriser l'engagement des bailleurs de développement dans les zones de crise, afin de soutenir les services sociaux de base ;**
- **Renforcer le leadership humanitaire local en développant davantage de partenariats stratégiques avec des organisations et acteur.rice.s locaux, et garantir qu'au moins 25 % des financements de l'aide humanitaire alloués par la France aillent directement à ces organisations[28] ;**
- **Veiller à une distinction claire des mandats humanitaire et militaire, en s'assurant notamment que les projets civilo-militaires soient orientés vers des secteurs non couverts par les acteur.rice.s humanitaires (santé, éducation, accès à l'eau ou à la nourriture) et conclure, en partenariat avec les ONG, un accord relatif aux secteurs sur lesquels les projets à impact rapide doivent se concentrer.**

AXE 6

Conduire une politique de financement du développement transparente, efficace, inclusive et cohérente

AIDE PUBLIQUE AU DÉVELOPPEMENT

Les engagements affichés par la France en matière d'aide publique au développement (APD) apparaissent incohérents avec ses actes. Ainsi, alors que les États du G5 Sahel font partie des pays prioritaires de l'aide française au développement[29], cet objectif ne s'est pas traduit dans ses orientations budgétaires. **Les pays sahéliens sont en effet loin de figurer sur la liste des principaux pays bénéficiaires de l'aide française** : en 2019, le premier pays qui apparaît est le Mali, à la 16ème place. En 2020, les cinq pays ne représentaient que 11 % de l'APD bilatérale en Afrique, soit une proportion quasiment inchangée depuis 2013[30]. Si l'enveloppe globale annuelle dédiée à l'aide dans les pays du G5 Sahel a connu une progression, passant de 272 millions d'euros en 2012 à 420 millions d'euros en 2019[31], les pays sahéliens n'ont représenté que 4,2 % des engagements de l'Agence française de développement en 2020 – ce qui constitue par ailleurs une diminution par rapport à l'année 2019 où ils représentaient 4,9 %[32]. Cette faiblesse de l'APD au Sahel s'explique notamment par la priorité donnée par la France au recours aux prêts, majoritairement dirigés vers des pays ayant une forte capacité d'absorption financière, au lieu de privilégier les subventions directes aux États[33].

Ces incohérences se retrouvent également dans d'autres engagements, par exemple en matière de diplomatie féministe. Bien que la France ait fait de l'égalité entre les hommes et les femmes une priorité gouvernementale et qu'elle ait proclamé son engagement en faveur d'une diplomatie féministe dans les enceintes internationales, ce discours ne s'est pas traduit en actions significatives pour les femmes du Sahel. Seulement 1/7ème de l'aide au Sahel cible l'égalité femmes-hommes, et près de la moitié des financements sont aveugles au genre[34]. Le soutien aux organisations de défense des droits des femmes représente une part

infime de l'aide française - seuls 0,08 % de l'aide au Sahel bénéficie aux organisations et aux mouvements de défense des droits des femmes. Nos organisations se félicitent cependant de la création récente du Fonds de soutien aux organisations féministes (FSOF) coadministré par le MEAE et l'AFD[35]. Ce fonds de 120 millions d'euros sur trois ans, annoncé en 2019 et lancé en 2020, a pour objectif de soutenir les organisations féministes de la société civile des pays partenaires de la coopération française, et amorce un changement de paradigme puisqu'il vise à renforcer le contrôle des organisations féministes sur la nature et la mise en œuvre des projets. Il présente néanmoins deux faiblesses notoires. Malgré les demandes répétées de la société civile française, la France ne s'est pas encore engagée à pérenniser les financements au-delà de la durée initiale de trois ans. Par ailleurs, seule une partie de ces financements sont réellement additionnels. La création par l'AFD d'une plateforme d'échange entre organisations mettant en œuvre des projets labellisés FSOF spécifiquement dans la région sahélienne, afin de partager les expériences et renforcer les synergies, est particulièrement bienvenue.

LES MODALITÉS D'OCTROI DE L'APD FRANÇAISE CONTRAIGNENT CONSIDÉRABLEMENT LES FINANCEMENT DES OSC LOCALES.

Par ailleurs, les organisations locales doivent être soutenues et accompagnées, notamment celles qui travaillent avec et pour les jeunes, afin de limiter l'adhésion de la jeunesse aux groupes armés et la légitimité de ces derniers. Elles sont aussi les mieux informées des besoins de leurs communautés et ont d'ailleurs démontré leur capacité à faire face à la complexité des crises[36]. Cependant, les modalités d'octroi de l'APD française contraignent considérablement leur financement. Les critères d'éligibilité, en particulier l'obligation (de procédure ou de fait) pour une organisation locale de s'associer à une ONG française pour ses demandes de financement, permettent peu aux OSC sahéliennes d'obtenir des financements directs, et renforcent leur perception de l'existence d'un partenariat asymétrique. Le poids des procédures empêche également le financement de projets locaux innovants, apprenants, et adaptables aux évolutions des situations nationales[37]. Dans ce contexte, nos organisations encouragent le passage à l'échelle des subventions octroyées dans le cadre d'initiatives qui privilégient les approches territoriales tout en réduisant le poids des procédures et les délais d'instruction, telles que les initiatives du type Minka.

RECOMMANDATIONS

Face à une APD qui ne joue pas pleinement son rôle de réduction des inégalités et de soutien aux populations sahéliennes, et face aux incohérences de la politique d'aide au développement, et considérant qu'il ne peut y avoir de développement durable sans participation des acteur.rice.s locaux, nos organisations appellent les autorités françaises à :

- **Augmenter et orienter son aide pour soutenir le financement durable des services sociaux de base, en particulier les secteurs prioritaires de la santé, de l'éducation, de la protection sociale et de la souveraineté alimentaire, permettant de lutter contre les inégalités, notamment de genre, et les effets de la crise climatique ;**
- **Faciliter l'accès direct des financements aux organisations sahéliennes, en revoyant les critères d'éligibilité de l'APD et en allégeant considérablement les contraintes liées aux procédures d'aide, notamment pour permettre l'établissement de partenariats pluriannuels stratégiques et flexibles qui ne soient pas déterminés par les cycles de projets. Notamment pérenniser et augmenter les subventions octroyées dans le cadre de l'initiative Minka ;**
- **Pérenniser et augmenter les financements alloués au FSOF, au-delà de la durée de vie initiale de trois ans, tout en s'assurant qu'il s'agisse de fonds additionnels et non d'un refléchage de ces derniers ;**
- **Repenser sa politique de développement, en réduisant la part de prêts, et en rééquilibrant la part des dons, afin de se rapprocher de la moyenne des pays du Comité d'aide au développement de l'OCDE.**

INSTRUMENTALISATION DE L'AIDE ET COHÉRENCE DES INVESTISSEMENTS DE LA FRANCE

UNE PART DE L'AIDE FRANÇAISE EST INSTRUMENTALISÉE ET DÉTOURNÉE DE SON OBJECTIF D'ASSISTANCE AUX POPULATIONS VULNÉRABLES DANS LES PAYS DU SAHEL.

Une part de l'aide française est instrumentalisée et détournée de son objectif d'assistance aux populations vulnérables dans les pays du Sahel.
L'aide française est par exemple utilisée pour servir des objectifs politiques en faveur de la politique européenne d'externalisation des frontières, à travers le financement de projets visant à contrôler les migrations[38], avec des conséquences néfastes sur les droits humains des personnes migrantes. De plus, cette politique ne tient pas compte de l'importance des mobilités transfrontalières, sources historiques de brassages culturels et facteur de développement économique et de résilience des communautés face aux crises et au changement climatique[39].

Par ailleurs, l'aide française est encore informellement liée, puisqu'elle bénéficie régulièrement à des entreprises françaises[40] servant alors de levier pour la recherche de marchés pour des entreprises, **avec les risques que cela comporte en termes de respect des principes d'efficacité de l'aide**. D'autre part, l'engagement français en faveur des partenariats public/privé et de l'investissement privé pour poursuivre des objectifs de développement ne cesse de croître, alors qu'ils augmentent considérablement les coûts des projets et restent synonymes de dépenses plus élevées pour les populations et d'exclusion des plus pauvres. Dans le secteur agricole par exemple, essentiel pour les pays sahéliens puisque l'économie alimentaire occupe plus de 80 % de la population active[41], les investissements privés dans l'agriculture, et notamment les acquisitions foncières à grande échelle, entraînent dans bien des cas des phénomènes d'accaparement de terres, des déplacements de populations, et une marginalisation des filières locales[42].

L'approche de la France n'est donc pas sans influence et oriente les politiques publiques des pays sahéliens et leurs modèles de développement. Alors que la France porte au niveau international des modèles de développement agricole prônant l'agroécologie et l'agriculture paysanne et familiale, elle promeut dans le même temps ses intérêts économiques, **au détriment du développement de modèles agricoles et alimentaires durables, résilients et garants de la souveraineté alimentaire et du droit à l'alimentation des populations sahéliennes**. Quand bien même elle s'engage dans des initiatives en faveur de l'agroécologie paysanne et pour lutter contre les effets des changements climatiques, comme l'Initiative Grande Muraille Verte pour le Sahel[43] ou la coalition IAM-AFRICA[44], ces initiatives ne semblent malheureusement pas accorder une place prioritaire au soutien des acteur.rice.s de l'agroécologie et de l'agriculture familiale sahélienne, mais plutôt servir de tribune et de tremplin aux acteur.rice.s du lobbying et aux entreprises françaises de l'agro-alimentaire[45]. Outre **leur total manque de transparence**, elles visent principalement le développement des exportations et l'internationalisation des filières exportatrices de produits agroécologiques.

RECOMMANDATIONS

Ainsi, trop souvent, les financements de la France ne respectent ni les priorités qu'elle se donne pour son aide au développement, ni les principes d'efficacité de l'aide. Trop souvent également, les objectifs poursuivis par certaines politiques françaises (commerciale, migratoire, agricole...) et par sa diplomatie économique se font au détriment d'une politique de développement efficace et cohérente. Considérant que la France doit tendre vers une plus forte cohérence de son approche au Sahel, nos organisations appellent la France à :

- **Mettre en adéquation ses actes, en particulier ses flux financiers, avec ses discours et priorités affichés, et rejeter tout investissement public susceptible d'entraîner des violations des droits humains et/ou d'accroître la pauvreté ;**
- **Améliorer la transparence et la lisibilité de tous les financements facilités par la France dans les pays en développement (qu'ils tombent dans la catégorie d'APD ou non) et mettre en place des outils de suivi pour une meilleure évaluation de leurs impacts sur la lutte contre la pauvreté, les inégalités et le changement climatique ;**
- **Garantir une meilleure cohérence de ses politiques publiques impactant les pays sahéliens (politique de coopération, diplomatie économique, politiques agricole et commerciale...) pour soutenir des modèles de développement inclusifs, résilients, contribuant à la réalisation des droits humains et à la souveraineté alimentaire des populations sahéliennes.**

MOBILISATION DE RESSOURCES DOMESTIQUES POUR LE FINANCEMENT DU DÉVELOPPEMENT

Les enjeux de financement du développement des États sahéliens sont majeurs : **face à la situation sécuritaire dans les pays du Sahel, la part des dépenses de sécurité augmente souvent au détriment des dépenses sociales et de développement**[46]. En 2018, les dépenses du secteur de la santé du Mali, du Niger et du Burkina Faso représentaient respectivement 0,8 %, 1,8 % et 1 % des PIB nationaux, soit deux à cinq fois moins que les dépenses du secteur de la sécurité[47]. **Or, les services essentiels à la réduction des inégalités économiques, sociales et de genre – en particulier l'éducation, la santé, la protection sociale et l'agriculture – nécessitent des financements publics considérables**. Ces financements publics sont d'autant plus nécessaires que 7,2 milliards d'euros de coupes budgétaires sont prévues au Sahel dans les cinq prochaines années du fait des nouvelles politiques d'austérité encouragées par le FMI en réponse à la crise sanitaire[48], réduisant un peu plus la capacité des États sahéliens à investir dans des politiques sociales.

Dans un contexte où les capacités d'autofinancement des États du Sahel sont faibles et où les réglementations fiscales internationales - notamment soutenues par la France - contribuent à creuser l'écart entre pays riches et pays pauvres[49], les politiques de développement doivent permettre la mobilisation des ressources propres aux pays du Sahel.

Cependant, la dette des pays africains, y compris au Sahel, a fortement augmenté ces dernières années, notamment du fait du manque de transparence et de contrôle démocratique sur cette question, et de l'émergence de nouveaux bailleurs[50]. Selon la grille d'analyse du FMI, le Tchad et la Mauritanie présentent un risque « élevé » de surendettement, et le Burkina Faso, le Mali et le Niger un risque modéré. Pourtant, la dette extérieure tchadienne a augmenté de façon continue ces dix dernières années, avec une hausse de 50 % entre 2010 et 2018 compte tenu en particulier de l'explosion de la part des créanciers privés dans celle-ci (aujourd'hui plus de 70 % du total). La part des remboursements de dettes du Tchad pèse de façon importante dans les dépenses publiques. En comparaison avec les dépenses sociales, le poids de la dette est particulièrement important : quatre fois plus que pour la santé, près de deux fois plus que l'éducation et plus de trois fois plus que pour l'agriculture. Le Tchad n'est pas un cas isolé dans la région, le Burkina Faso également a connu une hausse de 50 % de sa dette extérieure quand le Mali voyait même un doublement entre 2010 et 2018. Au final, le remboursement annuel des dettes des pays sahéliens (les cinq pays du G5 et le Sénégal) est équivalent à 140 % des sommes allouées à leurs budgets de santé.

Dans ce contexte, la France demeure un créancier important, voire en croissance : la dette des pays du G5 Sahel due à la France a augmenté de 55 % entre 2016 et 2019. La France, qui a la présidence du Club de Paris, a une place centrale dans le débat international sur la dette. Elle est en position de leadership auprès des créanciers bilatéraux classiques et accroît ainsi son poids dans le cadre de négociations au sein d'enceintes internationales. Pour les pays du Sahel, la simple annulation des remboursements de 2020 pourrait permettre à 20 millions de personnes d'avoir accès aux soins de santé primaire.

RECOMMANDATIONS

La politique française de financement du développement doit donc favoriser la mobilisation des ressources domestiques des États sahéliens, premier levier du financement du développement, y compris par ses actions dans les enceintes internationales sur la lutte contre l'évasion fiscale et la résolution juste des dettes. Nos organisations appellent donc les autorités françaises à :

- **Soutenir les États dans la mise en place de mesures fiscales justes et progressives, leur permettant de mobiliser des ressources financières nationales ;**
- **Continuer à promouvoir sur la scène internationale une annulation des remboursements de dettes des pays en développement jusqu'en 2023 au moins y compris des créanciers privés, tout en protégeant les pays sahéliens contre les procédures judiciaires lancées par ces créanciers ;**
- **Envisager des restructurations de ses propres dettes bilatérales,**
  c'est-à-dire un aménagement de la dette qui peut prendre la forme d'annulations, d'allègements en volume ou des taux, un allongement du calendrier de remboursement, etc.

AXE 7

Entamer un travail de mémoire sur les liens entre la France et les pays du Sahel

Ancien pays colonisateur, la France est aussi le pays le plus présent dans la région depuis les indépendances.

L'opacité des autorités françaises autour de leur stratégie militaire, politique et diplomatique, mais également le manque de transparence sur le contenu des conventions de défense et des accords de coopération commerciale, entretiennent des frustrations et une méfiance qui s'appuient sur une mémoire coloniale et postcoloniale qui doit être prise en compte. L'attitude récente des autorités françaises vis-à-vis des États sahéliens est perçue, selon les acteur.rice.s nationaux interrogés, au mieux comme de la « maladresse », au pire comme de l'« arrogance ». Le sommet de Pau en 2020 a ainsi été vécu comme une « convocation »[51] des chefs d'État sahéliens, sommés de clarifier leur position sur la présence militaire française. Nos organisations relèvent une volonté d'inclure la société civile dans les débats sur les relations entre la France et les pays africains, qui s'est en particulier manifestée lors du sommet Afrique-France de Montpellier. Si ce changement d'approche doit être encouragé, la méthode empruntée pour l'organisation de ce sommet a cependant été perçue comme unilatérale et non-inclusive. Ces perceptions doivent être placées dans l'historicité des relations de la France avec les pays du Sahel, qui est notamment caractérisée par une approche paternaliste vis-à-vis de ses anciennes colonies, et qui a généré, sur le long terme, des asymétries et des déséquilibres de pouvoirs.

RECOMMANDATIONS

Considérant que les relations entre la France et le Sahel ne peuvent être apaisées que si une réconciliation mémorielle est engagée, nous appelons les autorités françaises à :

- **Entamer un travail de mémoire ambitieux et inclusif sur les relations entre la France et les pays du Sahel, pendant la période coloniale et après les indépendances.**

»

Nous appelons le ou la futur.e Président.e de la République à organiser, avant la fin de l'année 2022, un dialogue national visant à la refondation de la politique de la France au Sahel. Ce dialogue devra inclure les sociétés civiles françaises, les acteur.rice.s politiques – en particulier des parlementaires –, la diaspora sahélienne en France, des expert.e.s et des universitaires et devra accorder une part importante à la consultation des sociétés civiles sahéliennes.

À travers cette approche consultative, nos organisations demandent l'établissement d'une feuille de route opérationnelle, avec des échéances définies, pour un changement de politique efficace.

NOTES

1 Les conférences-débats portaient sur les thèmes : 1) Stratégie de la France au Sahel : le temps du débat ; 2) Crise multiforme au Sahel : quelles stratégies et approches pour y répondre ; 3) Développement au Sahel : quel rôle pour la France et l'Europe ? ; 4) Droits humains vs agendas diplomatiques : comment remettre les droits humains au cœur de la diplomatie française au Sahel ?. Les deux ateliers sous la règle Chatham House avaient pour thème : 1) Des nécessaires réformes de la gouvernance au Sahel : quel(s) rôle(s) et quelle(s) responsabilité(s) pour la France ? ; 2) Les interventions militaires au Sahel : quel avenir et quelles alternatives ?

2 Par ailleurs, une trentaine d'entretiens a également été menée avec desacteur.ice.s saheliens et français.

3 Une soixantaine de militaires morts en neuf ans d'opération, dont 53 tués au combat.

4 Cette approche, développée par le ministère des Armées, le ministère de l'Europe et des Affaires étrangères et l'Agence française de développement (AFD), visait à améliorer la coordination entre les acteurs et à assurer une meilleure prise en considération globale des besoins, pour « briser l'engrenage de la pauvreté, souvent à l'origine de l'instabilité et des conflits, en le remplaçant par un cercle vertueux de paix et de développement ». L'approche "3D" est consacrée dans la loi de programmation relative au développement solidaire et à la lutte contre les inégalités mondiales d'août 2021. Selon son article 1, « la politique de développement solidaire et de lutte contre les inégalités mondiales est un pilier de la politique étrangère de la France et contribue à construire et à assurer la paix et la sécurité, en complément de son action diplomatique et militaire ».

5 L'objectif du sursaut civil, auquel la France s'est engagée en 2021, était de mieux articuler davantage la réponse militaire avec la stabilisation.

6 Cour des Comptes, Référé S2021-0105. Les actions civiles et militaires de la France dans les pays du G5 Sahel et leur relation avec l'aide publique au développement, 2021.

7 Article 35, Constitution.

8 Commission de la Défense nationale et des forces armées de l'Assemblée nationale, Rapport d'information sur l'opération Barkhane, 2021, disponible à l'adresse : https://www.assemblee-nationale.fr/dyn/15/rapports/cion_def/l15b4089_rapport-information (dernier accès le 15 février 2022).

9 Article 3, Loi nº 2021-1031 du 4 août 2021 de programmation relative au développement solidaire et à la lutte contre les inégalités mondiales.

10 Coalition citoyenne pour le Sahel, Sahel : ce qui doit changer, 2021.

11 Au Niger, l'État a renoncé à la constitution de partie civile dans le dossier de malversations et de détournement de fonds publics alloués au secteur de la défense.

12 Par exemple, au Burkina Faso, le nouveau code pénal promulgué en 2019 dispose de peines jusqu'à dix ans de prison pour des infractions liées à la diffusion d'information sur les opérations militaires ; au Niger, la loi de juillet 2019 portant répression de la cybercriminalité a été utilisée à plusieurs reprises pour réduire au silence des journalistes et des membres de la société civile. Sur l'instrumentalisation des risques liés à la situation sanitaire : Amnesty International, Niger. Des organisations de la société civile demandent aux autorités de mettre un terme au harcèlement des défenseurs des droits humains, 2020, disponible à l'adresse : https://www.amnesty.fr/presse/niger-des-organisations-de-la-socit-civile-demande (dernier accès le 17 février 2022).

13 Mediapart, Tchad: l'ambassade de France s'active en coulisses pour calmer les contestataires, 2021, disponible à l'adresse : https://www.mediapart.fr/journal/international/110521/tchad-l-ambassade-de-france-s-active-en-coulisses-pour-calmer-les-contestataires (dernier accès le 17 février 2022).

14 Union européenne, Plan d'action de l'UE en faveur des droits de l'Homme et de la démocratie 2020-2024, disponible à l'adresse : https://www.consilium.europa.eu/media/30002/web_fr_actionplanhumanrights.pdf (dernier accès le 14 février 2022).

15 Ministère de l'Europe et des Affaires étrangères, La diplomatie française soutient les défenseurs des droits de l'Homme, disponible à l'adresse : https://www.diplomatie.gouv.fr/fr/politique-etrangere-de-la-france/droits-de-l-homme/la-france-et-les-institutions-de-protection-et-de-promotion-des-droits-de-l/article/la-diplomatie-francaise-soutient-les-defenseurs-des-droits-de-l-homme (dernier accès le 14 février 2022).

16 Voir notamment Coalition citoyenne pour le Sahel, op. cit.

17 Human Rights Watch, Sahel : Mettre fin aux abus commis lors des opérations de lutte contre le terrorisme, 2021 ; Amnesty International, « Ils en ont exécuté certains et emmené d'autres avec eux ». Péril pour les populations civiles dans le Sahel, 2020.

18 Données ACLED, disponibles à l'adresse : https://acleddata.com/dashboard/#/dashboard (dernier accès le 27 janvier 2022).

19 MINUSMA, Rapport sur l'incident de Bounty du 3 janvier 2021, 2021, disponible à l'adresse : https://minusma.unmissions.org/sites/default/files/rapport_final_bounty_bounty9.pdf (dernier accès le 14 février 2022).

20 Ministère des Armées, Communiqué Opération BARKHANE - Opération contre un groupe armé terroriste dans le Nord du Burkina Faso, disponible à l'adresse : https://www.defense.gouv.fr/salle-de-presse/communiques/communique_operation-barkhane-operation-contre-un-groupe-arme-terroriste-dans-le-nord-du-burkina-faso (dernier accès le 16 février 2022).

21 À titre d'exemple, aucune procédure n'a été initiée après l'enquête de la CNDH au Niger concluant à l'exécution de 71 civils par l'armée près d'Inatès. Voir également Coalition citoyenne pour le Sahel, op. cit.

22 Ces mécanismes pourraient s'inspirer du Mécanisme d'identification, de suivi et d'analyse des dommages aux civils (MISAP) initié en 2020 par la force conjointe du G5 Sahel.

23 Données au 31 décembre 2021 du UNHCR, disponible à l'adresse : https://data2.unhcr.org/fr/situations/sahelcrisis#_ga=2.75704085.126570344.1615367541-2081782556.1615367541 (dernier accès le 15 février 2022).

24 OCHA, Global Humanitarian Overview 2022, disponible à l'adresse : https://gho.unocha.org/ (dernier accès le 15 février 2022).
OCHA, Burkina Faso, Mali, Ouest du Niger et Aperçu humanitaire, 2022 : https://reliefweb.int/sites/reliefweb.int/files/resources/BFA_MLI_NER_humanitarian%20snapshot_FR%2020220117.pdf (dernier accès le 14 février 2022).
Sur les écoles du Niger : OCHA, Les conflits et l'insécurité impactent la fréquentation scolaire dans des zones frontalières du Burkina Faso, 2021, disponible à l'adresse : https://reliefweb.int/sites/reliefweb.int/files/resources/Les%20conflits%20et%20l%27ins%C3%A9curit%C3%A9%20impactent%20la%20fr%C3%A9quentation%20scolaire%20dans%20des%20zones%20frontali%C3%A8res%20du%20Burkina%20Faso.pdf (dernier accès le 15 février 2022).

25 En 2021, 38 % du plan de réponse humanitaire du Mali avait été financé, 43 % du Burkina Faso et 42 % du Niger. Données du Sahel central, disponibles sur : https://www.humanitarianresponse.info/en/operations/west-and-central-africa/west-and-central-africa-regional-funding-status (dernier accès le 27 janvier 2022). En 2020, le taux de financement global des plans des trois pays était de 61 %.

26 OCHA, Financial Tracking Services, disponible à l'adresse : https://fts.unocha.org/ (dernier accès le 27 janvier 2022).
Ces taux correspondent à la part des financements de la France sur le total des besoins chiffrés par OCHA.

27 Voir le communiqué de presse de 13 ONG : « Mali. Les nouvelles sanctions risquent d'aggraver la crise humanitaire », disponible à l'adresse : https://www.carefrance.org/actualite/communique-presse-news/2022-01-19,mali-sanctions-crise-humanitaire.htm (dernier accès le 15 février 2022).

28 Conformément aux objectifs du *Grand Bargain – A Shared Commitment to Better Serve People in Need*, disponible à l'adresse : https://reliefweb.int/sites/reliefweb.int/files/resources/Grand_Bargain_final_22_May_FINAL-2.pdf (dernier accès le 16 février 2022).

29 Liste arrêtée par le Comité interministériel de la coopération internationale et du développement (CICID).

30 Données Creditor Operating System de l'OCDE, op. cit. De 2013 à 2018, les cinq pays ne représentaient que 10 % de l'APD.
Cour des Comptes, op. cit.

31 Données de Creditor Operating System de l'OCDE, op. cit.

32 Selon les rapports d'activités de l'AFD, 511 milles euros ont été engagés par l'AFD dans les pays du G5 Sahel en 2020, pour un engagement total de 12,1 millions d'euros : https://www.afd.fr/fr/actualites/rapport-annuel-groupe-afd-2020-2021 (dernier accès le 15 février 2022).
En 2019, 685 milles euros avaient été engagés par l'AFD dans les pays du G5 Sahel, pour un engagement total de 14,1 millions d'euros : https://www.afd.fr/fr/ressources/rapport-annuel-2019-2020-du-groupe-afd (dernier accès le 15 février 2022).

33 Le ratio prêts / dons de la France étant l'un des plus mauvais des pays du CAD de l'OCDE (troisième plus mauvais ratio, derrière le Japon et la Corée du Sud), la France n'accorde qu'une faible part de son aide aux pays du Sahel, car leurs capacités de remboursement sont limitées. Par ailleurs, lorsqu'elle octroie des prêts, elle contribue directement au surendettement de ces États.

34 Données 2018 et 2019 de Creditor Operating System de l'OCDE, disponible à l'adresse : https://stats.oecd.org/Index.aspx?DataSetCode=crs1#.

35 https://www.afd.fr/fr/ressources/fonds-de-soutien-aux-organisations-feministes-brochure.

36 Par exemple, la gestion des services publics par les communautés. Voir notamment le rapport CSAO/OCDE, Sahel à venir : Ce qu'aujourd'hui nous apprend de demain, 2021.

37 Olivier de Sardan, J.-P., La revanche des contextes, Karthala, 2021.

38 OXFAM, Le Fonds fiduciaire de l'UE pour l'Afrique, tiraillé entre la politique d'aide et les politiques migratoires, 2020.

39 CSAO/OCDE, op. cit.

40 61 % contrats d'aide bilatérale française (en valeur) ont été attribués à des entreprises françaises en 2017 et 2018, au niveau mondial: EURODAD, Strings still attached. Unmet commitments on tied aid, 2021, p. 8. L'absence de données ventilées par région ne permet pas de connaître le ratio dans les pays du Sahel.

41 CSAO/OCDE, op. cit.

42 ACF, CCFD-Terre Solidaire, OXFAM France - Une recette à la française : une pincée d'agroécologie pour une louche d'agro-industrie, 2021.

43 Lancée en 2005, cette initiative est officiellement coordonnée par une Agence panafricaine de la GMV depuis 2010.

44 La coalition International Agroecological Movement for Africa (Initiative Agroécologie Afrique) a été lancée en 2021.

45 *Africa Intelligence : One Planet Summit*, derrière le projet agroécologique de Macron, un tandem de lobbyistes et une flopée d'industriels, disponible à l'adresse : https://www.africaintelligence.fr/afrique-ouest-et-centrale_diplomatie/2021/01/07/one-planet-summit--derriere-le-projet-agroecologique-de-macron-un-tandem-de-lobbyistes-et-une-flopee-d-industriels,109632227-eve (dernier accès le 24 février 2022)

46 Chaire Sahel de la FERDI, Étude sur les dépenses de sécurité et leurs effets d'éviction sur le financement des dépenses de développement dans les pays du G5 Sahel, 2021, disponible à l'adresse : https://ferdi.fr/publications/etude-sur-les-depenses-de-securite-et-leurs-effets-d-eviction-sur-le-financement-des-depenses-de-developpement-dans-les-pays-du-g5-sahel-5fccbd4f-7009-4b80-89bb-3299ce2c0138 (dernier accès le 15 février 2022).

47 Les dépenses sécuritaires correspondaient à 2,4 % du PIB du Burkina Faso, 3,7 % du PIB du Mali et 3,2 % du PIB du Niger. CSAO/OCDE, op. cit., p. 79.

48 OXFAM et Développement France International, La crise des inégalités en Afrique de l'Ouest. Lutter contre l'austérité et la pandémie, 2021.

49 En 2021, la réforme menée dans le cadre de l'OCDE et soutenue par la France, qui visait à garantir un taux d'imposition minimum aux entreprises multinationales, contribue encore à défavoriser les pays en développement, voir : *OXFAM, Oxfam Manifesto on Tax for the French Presidency of the Council of the EU*, décembre 2021, disponible à l'adresse : https://oi-files-d8-prod.s3.eu-west-2.amazonaws.com/s3fs-public/2021-12/Oxfam%20Manifesto%20on%20Tax.pdf (dernier accès le 14 février 2022).
Par ailleurs, la France possède des conventions fiscales avantageuses et soutient régulièrement les exonérations fiscales des grands groupes français.

50 Notamment la Chine, l'Arabie Saoudite, et les banques privées.

51 RFI, Le sommet de Pau, « une clarification » quant à la présence française au Sahel, 2020, disponible à l'adresse : https://www.rfi.fr/fr/afrique/20200113-emmanuel-macron-cinq-chefs-etat-sahel-sommet-pau (dernier accès le 15 février 2022)..